

Conseillers présents : 19

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 6

Jacqueline Ricquer pouvoir à Patricia Fournier, Christophe Triplet pouvoir à Murielle Fée, Janick Patte pouvoir à Michèle Dobel, Soïzick Molinier pouvoir à David Minard, Marie-Pierre Mercier pouvoir à Bertrand Garret, Vincent Sammiez pouvoir à Jean Heintz.

Absents excusés : 4

Paul Balny, Christian Wyttyneck, Micheline Roger, Alexandre Prédinas.

Séance ouverte à 20 h 30.

1) Désignation du secrétaire de séance

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Budget primitif 2012 - Ville

B. Garret : Simplement, nous nous permettons de nous abstenir pour le budget de la commune concernant son orientation. Nous avons le sentiment que Montdidier devient de plus en plus une ville-dortoir. Nous avons à Montdidier un lycée technique qui peut former des jeunes pour travailler dans des entreprises et malheureusement, je pense qu'il n'y a pas suffisamment d'entreprises pour les accueillir.

On vous félicite par rapport à la gestion des différents budgets, il n'y a pas de problème. Le seul point qui nous inquiète, c'est l'orientation directe principale de la ville. Au niveau des nouveaux arrivants, vous dites que le budget peut se consolider avec les nouveaux arrivants, mais attention :

- quels types de nouveaux habitants arrivent ?
- quels pouvoirs d'achat ont-ils ?

Mme le Maire : Je prendrais note de votre abstention. Même si je considère qu'entre les orientations et le budget ce sont deux choses différentes.

B. Garret : Le budget permet aussi d'orienter l'avenir de la ville. Si une somme d'argent est disponible, par exemple, on pourrait s'en servir pour la zone industrielle.

Mme Le Maire : Pour répondre à vos questions, qui sont toujours là et de manière récurrente, sur les nouveaux arrivants, faites un tour sur le secteur, la plupart des logements locatifs ont été attribués ou le sont :

- à des enfants dont les parents sont issus de Montdidier, car c'était l'engagement que nous avons pris, (nous avons énormément de jeunes couples avec des enfants qui parfois étaient partis de Montdidier et sont revenus pour se rapprocher de leurs parents, grands parents),
- nous avons aussi une population active de gens qui souhaitent acquérir du foncier et qui trouvent que finalement, Montdidier avec ses 50 € du m² en moyenne, devient très compétitif quand nous regardons le prix moyen du foncier ailleurs. Donc cela nous amène à une population active, mobile avec l'habitude de se déplacer, pour qui ce n'est pas une difficulté d'aller travailler ici, ou à 10 ou 15 km voir à 30. Il y des gens qui choisissent Montdidier car nous sommes à mi-chemin entre Amiens et Compiègne et parce que nous avons le train. Finalement avec le train, les modes de déplacement deviennent à un prix plus accessible. Quand ils font le ratio de ce que coûtent le terrain, la cantine, les activités, les équipements que nous avons (hôpital, lycée, collège, piscine.....) ce sont des atouts qui ramène à Montdidier, une population qui n'en est pas forcément originaire. Cette population vient chercher une qualité de vie. D'ailleurs, quand vous interrogez ces personnes, elles sont souvent très satisfaites d'être là. Si vous regardez le prix du locatif un type, par exemple, à 320 ou 350 €, cela permet aussi à des jeunes apprentis qui s'installent, de s'émanciper, d'être autonomes et de quitter le foyer familial. Ce sont aussi des consommateurs de demain. Je vous invite vraiment à rencontrer les nouveaux habitants, vous serez surpris. Ils ont une autre vision de Montdidier que celle que les propres Montdidériens peuvent avoir. Alors, nous continuons sur les orientations du programme de développement toujours en mixte pour différentes raisons :
- pour des personnes qui ont une retraite moyenne,

3) Budget primitif 2012 - Eau

Mme le Maire fait lecture du budget Eau 2012 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	998 000 €	
Recettes		1 108 221 €
Restes à réaliser		176 034 €
Déficit reporté	286 255 €	
	-----	-----
	1 284 255 €	1 284 255 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 714 096 €	
Recettes		1 336 000 €
Excédent reporté		378 096 €
	-----	-----
	1 714 096 €	1 714 096 €
Total général	2 998 351 €	2 998 351 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2012 service de l'eau.

4) Budget primitif 2012 - Assainissement

Mme le Maire fait lecture du budget Assainissement 2012 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	1 688 077 €	Recettes	859 977 €
Restes à réaliser	266 346 €		742 944 €
Excédent reporté			351 502 €
	-----		-----
	1 954 423 €		1 954 423 €

Section d'exploitation

Dépenses	1 575 334 €	Recettes	663 000 €
Excédent reporté			912 334 €
	-----		-----
	1 575 334 €		1 575 334 €
Total général	3 529 757 €		3 529 757 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2012 service de l'assainissement.

5) Budget primitif 2012 - Annexe 2 (Métafix)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°2 Métafix 2012 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	302 000 €	
Recettes réelles		216 930 €
Résultat reporté		85 070 €
	-----	-----
	302 000 €	302 000 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	167 930 €	
Recettes réelles		53 457 €
Déficit reporté		114 473 €
	-----	-----
	167 930 €	167 930 €
Total général	469 930 €	469 930 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2012 - annexe n°2 (Métafix).

6) Budget primitif 2012 - Annexe n°6 (Zone Industrielle)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2012 qui est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	167 978 €	
Recettes réelles		167 978 €
Déficit reporté		
	-----	-----
	167 978 €	167 978 €

Section d'investissement

Déficit reporté	32 020 €	
Recettes		32 020 €
Total général	199 998 €	199 998 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2012 - annexe n°6 (Zone industrielle).

25 votants
20 pour
5 abstentions (Mmes Durieux, Mercier et Mrs Heintz, Garret, Sammiez)

J. Heintz : En ce qui concerne notre abstention sur le budget de la zone industrielle, il ne s'agit pas pour nous, de s'abstenir sur d'éventuelles créations d'emplois, nous nous abstenons tout simplement parce que nous pensons qu'il n'y a pas suffisamment d'investissement réservé à la création et à la venue d'entreprises sur la zone.

Mme Le Maire : Je connais cet argument, mais vous avez raison, l'entreprise agro alimentaire qui s'installe, demande que nous investissions pour réaliser du parking, nous allons vous le proposer dans un point suivant, c'est un investissement de la commune.

Une autre entreprise de la zone industrielle qui va créer des emplois, nous sollicite pour lui donner du terrain, c'est la contre partie qu'elle demande parce que le reste, elle en fait son affaire. Cela me semble beaucoup plus judicieux de faire cet accompagnement là. Le peu d'effort que nous faisons, permet aujourd'hui, dans les périodes que nous connaissons, de récupérer des projets intéressants pour la commune de Montdidier et qui peuvent peut être permettre de régler quelques plans sociaux qui sont en cours. Ce n'est quand même pas négligeable.

J. Heintz : Simplement et je vous le répète, l'investissement et l'engagement de la municipalité ne nous semblent pas suffisants pour la zone industrielle. On ne peut que féliciter de voir des gens venir chez nous et créer des emplois, vous vous en doutez bien.

Mme Le Maire : Et bien merci d'avoir salué cet effort.

7) Budget primitif 2012 – Annexe n°7 (Hôtel d’entreprises)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n° 7 Hôtel d’entreprises 2012 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	23 250 €	
Déficit reporté	92 986 €	
Recettes réelles		116 236 €
	-----	-----
	116 236 €	116 236 €

Section d’exploitation

Dépenses réelles	170 511 €	
Déficit reporté		170 511 €
Recettes réelles		170 511 €
	-----	-----
	170 511 €	170 511 €

Total général **286 747 €** **286 747 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l’unanimité, vote, le budget primitif 2012 - annexe n°7 (Hôtel d’entreprises).

8) Budget primitif 2012 – Annexe n°8 (Cinéma)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2012 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses	90 000 €	
Recettes		90 000 €
	-----	-----
	90 000 €	90 000 €

Section d’exploitation

Dépenses	132 176 €	
Recettes		129 000 €
Excédent reporté		3 176 €
	-----	-----
	132 176 €	132 176 €

Total général **222 176 €** **222 176 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l’unanimité, vote, le budget primitif 2012 – annexe n°8 (Cinéma).

9) Budget annexe « Cinéma » : investissement durée d’amortissement

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, à l’unanimité,

⇒ dans le cadre de l’instruction budgétaire, propose :

- d’opter pour le régime budgétaire des provisions,

- de fixer les durées d’amortissement, comme suit :

matériel informatique	5 ans
matériel de numérisation	5 ans
meublier	8 ans
agencement et aménagement de bâtiment	10 ans
installation électrique	10 ans

10) Travaux d'assainissement 2011 – avenant

Par marché public, selon la procédure adaptée, en date du 16 août 2011 la société Desgrippes dont le siège social est à Maurigny en Haye s'est vue attribuer les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des rues Carnot et Flandres Dunkerque de Montdidier.

Des modifications techniques sont intervenues en cours de chantier, ce qui a entraîné des travaux en plus et en moins ainsi que de nouveaux prix unitaires non prévus au marché initial.

Pour des raisons de sécurité ces travaux ont été entrepris immédiatement, car ils se situaient sur une route départementale à grande circulation.

Un avenant de régularisation est donc nécessaire.

Le montant du marché initial s'élève à : 201 101.50 € HT

Les travaux en plus 18 336.50

Les travaux en moins 30 981.87

Soit un DGD de 188 456.13 € HT

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances, le Conseil, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un avenant dans les termes ci-dessus énoncés.

11) Effectif du personnel 2012

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2012, comme suit :

Budget Principal

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché principal	A	1
Attaché	A	1
Rédacteur	B	2
Rédacteur chef	B	3
Rédacteur principal	B	4
Adjoint administratif de 1 ^o classe	C	2
Adjoint administratif de 2 ^o classe	C	5
Secteur technique		
Technicien	B	1
Adjoint technique de 1 ^o classe	C	7
Adjoint technique de 2 ^o classe	C	37
Adjoint technique principal de 1 ^o classe	C	8
Adjoint technique principal de 2 ^o classe	C	3
Agent de maîtrise	C	3
Agent de maîtrise principal	C	1
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^o classe	C	10
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	1
Secteur culturel		
Assistants spécialisés enseignement artistique	B	18
Secteur animation		
Adjoint d'animation 2 ^o classe	C	1
Police municipale		

Chef de service de police municipale principal de 1° classe	B	1
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier et Brigadier chef	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Gardien	C	2
Adjoint Technique ayant les fonctions d'ASVP	C	2
Emplois divers		
Apprentis		2
CUI - CAE		50

Budget Eau

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2° classe	C	2
Adjoint administratif de 1° classe	C	1
Technicien principal 2° classe	B	1
Technicien	B	1

Budget Assainissement

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique de 2° classe	C	2
Rédacteur	B	1

12) Travaux de voirie confiés à la communauté de communes – programme 2012

Sur proposition du Maire, après avis des commissions voirie et finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande à Monsieur le Président de la Communauté de Commune de Montdidier, l'inscription du programme de travaux de voirie au titre de l'année 2012, suivant :

Par la Communauté de Communes : avenue du Chemin Vert

Par la Ville : avenue de la Petite Vitesse (parking)
chemin des catiches
bordurage du chemin de Fontaine
secteur des Logécos : rue Joliot Curie, rue de Beaumesnil, rue Général Frère
rue Henri Dunant
rue Docteur Schweitzer
rue Saint Exupéry
rue Adrien de la Morlière

Ces travaux de voirie devront comprendre des matériaux recyclés et pour les enduits au moins 10 % de fraisat. Il est demandé à la Communauté de Communes d'intégrer ces critères pour l'attribution des marchés.

- autorise le Maire à signer une convention pour l'adhésion au groupement de commandes et à régler les travaux au moyen des crédits inscrits au budget.

13) Demande de subventions pour l'école Cardenier (Conseil Régional et Conseil Général) – plan de financement

Par délibération de décembre 2011 le Conseil a sollicité auprès du Conseil Régional de Picardie et du Conseil Général de la Somme des subventions pour les travaux de réhabilitation et isolation thermique de l'école maternelle du Moulin Cardenier.

Après étude des dossiers par ces partenaires et considérant qu'après consultation suivant la procédure adaptée du code des marchés publics, le montant de l'opération s'élève à 411 472.11 € HT, un plan de financement doit être présenté.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- arrête le plan de financement comme suit :

Montant des travaux	411 472.11 € HT
Participations financières :	
Conseil Régional/Adème	50 000.00 € (12.15 %)
Conseil Général	102 868.03 € (25 %)
Fonds propres	258 604.08 € (62.85 %)

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional de Picardie, de l'Adème, et de Monsieur le Président du Conseil Général de la Somme les aides financières ci-dessus énoncées.

14) Demande de subvention auprès de l'Etat pour du matériel de la Police municipale

Pour le bon fonctionnement du service de police municipale de nouveaux équipements sont nécessaires, à savoir :

un équipement radio numérique pour un montant de 8 962.94 € HT,
deux gilets pare balles pour un montant de 1 269.33 € HT.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite de Monsieur le Préfet de la Somme, dans le cadre des fonds FIPD une aide financière à hauteur de 75 %,

- arrête le plan de financement, comme suit :

○ montant des investissements	10 232.27 € HT
○ aide financière	7 674.20 € (75%)
○ fonds propres	2 558.07 € (25%)

- autorise le Maire à régler la dépense au moyen des crédits inscrits du budget primitif 2012.

15) Participation aux dépenses scolaires de l'école privée Ste Thérèse 2012

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide de verser, au titre de l'année 2012, à l'école Sainte Thérèse de Montdidier la somme de 25 000 € pour la participation aux dépenses scolaires des enfants domiciliés à Montdidier.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6558.

25 votants

22 pour

3 abstentions (Mmes Dobel, Patte et Mr Marié)

16) Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier – compétence « petite enfance »

Par lettre du 26 mars 2012, Monsieur le Sous Préfet nous a informé que par délibération du 15 mars 2012, le conseil communautaire a décidé une modification de ses statuts au niveau de la compétence « petite enfance » (article 5 des statuts en vigueur).

Formulation actuelle : « *gestion et développement du relais assistantes maternelles. Création, aménagement, gestion et entretien de toutes nouvelles structures d'accueil de la petite enfance* »

Formulation proposée : « *Gestion et développement du relais assistantes maternelles. Création, aménagement, gestion et entretien d'une crèche intercommunale d'au moins 20 places. Les crèches de capacité inférieure demeurant de la compétence communale* »

Conformément à l'article L.5211-17 le conseil municipal doit se prononcer sur le sujet dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier.

17) Acquisition d'un terrain rue des Réservoirs

Les Consorts MOREL envisagent de vendre un terrain cadastré AD n° 347, 349 et 351 pour 03 a 50 ca, rue des Réservoirs.

Ce terrain est limitrophe avec le château d'eau et pour des besoins techniques il est nécessaire que la ville en fasse l'acquisition.

L'entreprise de pompes funèbres Hédin souhaite également acquérir cette parcelle afin d'agrandir sa chambre funéraire.

Après accord entre les parties, une division de cette parcelle est envisagée, la répartition du terrain est la suivante :

- 64 m² au prix de 5 485 € pour l'entreprise Hédin,
- 286 m² au prix de 24 515 € pour la ville.

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte d'acquérir cette parcelle de terrain d'une superficie de 286 m² au prix de 24 515 €.
- Précise que les frais de géomètres engendrés par la division parcellaire demandée par les Ets Hédin restent à la charge de ces derniers.
- Tous les autres frais seront réglés au moyen des crédits inscrits au budget « Eau ».
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces afférentes à cette vente.

18) Communications du Maire

Arrêté du 19/03/2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 donnant délégations au Maire ;

Considérant que le contrat F78237901 signé avec les Sociétés FIMACOM et AMEC SPIE COMMUNICATIONS va arriver à échéance le 31/03/12 ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un nouveau contrat de location ;

Considérant la proposition de FIMACOM et SPIE COMMUNICATIONS ;

A R R E T O N S

Article 1. – Un contrat de location maintenance sera signé avec la Société (FIMACOM) GE Capital Equipement Finance dont le siège social est 52, avenue des Champs-Pierreux 92736 Nanterre et la société SPIE COMMUNICATIONS dont le siège social est Allée de la Pépinière Bâtiment Fagus Centre Oasis 80044 Amiens, pour une durée de 3 ans, payable en 6 semestres de 2483.40€ HT à terme échu.

Article 2. – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 19 mars 2012
Le Maire

Catherine Quignon

Reçu en Sous Préfecture
Le 27/03/2012

